

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, je me demande si madame le ministre voudrait améliorer son vocabulaire pour ne pas aggraver ces divergences avec les provinces.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LES PÉNITENCIERS

MILLHAVEN—LE MOTIF DU REFUS DE PUBLIER LES NOMS DES DÉTENUÉS IMPLIQUÉS DANS LA PRISE D'OTAGES

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général. Il s'agit d'une inconséquence du régime pénitentiaire qui est injuste pour certains gardes du pénitencier de Millhaven. Son ministère a refusé de publier les noms et dossiers des condamnés incarcérés à Millhaven qui, la semaine dernière, se sont emparés d'un otage sous la menace du couteau et ont barricadé une partie de la prison, créant ainsi de graves désordres. Quelque temps auparavant son ministère avait pourtant rendu public le nom de trois gardes qui n'avaient fait que leur devoir en protégeant des Canadiens et leur propriété et avaient tiré et blessé des prisonniers en fuite. Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi son ministère ne peut pas faire preuve de logique et cesser d'être injuste envers les fonctionnaires et les représentants qui remplissent leurs fonctions?

• (1452)

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Il n'est pas question d'injustice. Les gardes des prisons s'acquittent d'une fonction essentielle dans la société canadienne. Quant à savoir pourquoi les noms des détenus n'ont pas été publiés, j'examinerai la chose et je communiquerai avec le député.

* * *

LES PÊCHERIES

L'ATTRIBUTION DE RESSOURCES HALIEUTIQUES À DES PAYS ÉTRANGERS—LE LIEN AVEC L'OBTENTION DE CONTRATS PAR LES CHANTIERS NAVALS DE HALIFAX

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax Est): Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu questionner le ministre de la Défense nationale mais comme il est absent, je m'adresse au ministre des Pêches. Hier ou avant-hier, on a confié le contrat pour la remise en état et le radoub du bateau de pêche italien *le Cormorant* à un chantier naval du Saint-Laurent. Étant donné les récentes discussions qu'a eues le ministre avec les pays de l'Europe de l'est auxquelles on permettrait de pêcher certaines espèces supplémentaires de poissons de haute mer, pour qu'en retour ces pays confient les travaux de remise en état et de radoub de leurs navires aux chantiers de Halifax, qui traversent en ce moment la plus grande crise qu'ils aient connue depuis l'avant-guerre, l'honorable représentant a-t-il décidé d'accorder cette permission pour qu'en retour, les chantiers navals puissent entreprendre les travaux dont ils ont si désespérément besoin?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, ces entretiens n'étaient nullement reliés à l'attribution de ressources halieutiques supplémentaires. En fait, nous avons l'intention d'imposer des réductions graduelles selon notre capacité de pêcher et de vendre et d'occuper de plus en plus la zone économique de 200 milles. Je reconnais que, dans

certain cas, l'accès à cette zone, et peut-être aussi notre accès aux marchés, devrait être négocié en tenant compte de l'utilisation de nos chantiers de construction pour les navires étrangers. J'ai précisé que je verrais d'un très bon œil que la loi sur la protection des pêcheries côtières permette aux navires de pêche étrangers d'utiliser nos chantiers de construction ou nos ports pour fins de réparation ou d'approvisionnement, en échange d'autres avantages qui seraient consentis aux pêcheurs canadiens.

M. Forrestall: Je suis heureux d'entendre le ministre nous assurer que nous n'avons pas l'intention de céder d'autres espèces qui appartiennent de droit à nos pêcheurs et à notre industrie.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA POSSIBILITÉ D'AIDE À LA CONSTRUCTION D'UNE CALE SÈCHE FLOTTANTE À HALIFAX

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Puis-je poser une question supplémentaire au ministre de l'Expansion économique régionale? Comme nous avons subi un coup dur— nous avons probablement perdu 1200 à 1500 emplois et nous risquons fort de perdre le seul chantier important de réparation et de construction navale en Nouvelle-Écosse, en tout cas, dans le port d'Halifax— puis-je demander au ministre s'il peut nous dire dès maintenant ou très bientôt si le gouvernement a l'intention de participer à la construction d'une nouvelle cale sèche flottante à Halifax. D'autre part, qu'en est-il de la décision relative aux besoins de la côte ouest?

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, les consultations continuent à avoir lieu à ce sujet entre les divers ministères à Ottawa, en particulier avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, et lorsque les décisions seront arrêtées, elles seront annoncées par les ministères qui seront responsables de l'application du programme.

* * *

[Traduction]

LES POSTES

LA MÉTHODE EMPLOYÉE PAR LA GRC POUR L'INTERCEPTION DU COURRIER—L'INFORMATION DES AUTORITÉS POSTALES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes et fait suite aux déclarations qu'il a faites à la presse la semaine dernière. Selon lui, des fonctionnaires des bureaux de district transmettent illégalement du courrier à la direction de la sécurité de la GRC depuis 40 ans à l'insu du ministre ou de ses fonctionnaires supérieurs à Ottawa. Ces interceptions illégales de courrier étaient-elles approuvées par les responsables des bureaux de district ou étaient-elles faites par des employés des postes engagés par la GRC à l'insu des directeurs des bureaux de district, ou s'est-on servi des deux méthodes pour se livrer à cette infâme pratique dont le ministre des Postes a confirmé l'existence à la presse?